

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 9 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/07/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/07/2020.

**Présents :** M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BEBIN Emmanuelle, Mme BOUGEANT Valérie, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DAZIN Claire, Mme DUFROU Virginie, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, M. MORIN Frédéric, M. MORVAN Denis, Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROBIN Elisabeth, Mme ROUSSEAU Marlène, M. SAUZEAU Dominique

**A été nommée secrétaire :** Mme BEBIN Emmanuelle

### 2020-29 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire expose le rapport suivant :

La commission d'appel d'offres a pour rôle essentiel de choisir les attributaires des appels d'offres ouverts ou restreints et des marchés négociés lancés par la collectivité, ses compétences sont principalement les suivantes :

- Validation des candidatures et ouverture des plis contenant les offres en procédures d'appels d'offres ouverts ou restreints.
- Attribution des marchés en appels d'offres ou restreints.
- Attribution des marchés passés selon la procédure négociée.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la commission d'appel d'offres :

3 Titulaires	3 Suppléants
Yann BOUVIER	Éric GAMBERT
Thierry GOBBE	Paul BRUNET
Denis MORVAN	Frédéric MORIN

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 17/07/2020  
Le Maire  
Olivier BARRÉ

